

Séminaire thématique de l'AIST

Budapest - HONGRIE – 2 et 3 octobre 2019

« Le Compte Unique du Trésor – CUT – Gestion de la trésorerie et de la dette »

QUESTIONNAIRE

Merci de répondre avant le 26 août 2019, délai de rigueur, à l'adresse suivante :

aist@aist-tresor.org

PAYS : CONGO

Auteur (nom et adresse e-mail) :

Fonction et structure d'affectation :

henriboudre@hotmail.com

Merci de transmettre l'organigramme des entités en charge de la gestion de la trésorerie et celle de la dette

A - Cadre général de la centralisation des informations comptables et financières et de la gestion de trésorerie (hors gestion de la dette)

A 1 - Quels sont les agents de l'État/des Administrations publiques chargés de l'exécution des opérations financières et comptables de l'État (expliciter le rôle et positionnement du comptable de proximité teneur des comptes des administrations publiques), niveau déconcentré et central ?

Au niveau central : le Trésorier payeur général
Au niveau déconcentré : les directeurs départementaux du Trésor et les comptables des administrations financières (Impôts et Douanes)

A 2 - Existe-t-il un système centralisé des recettes et des dépenses ?

OUI NON

o Expliciter la/les structures en charge de la centralisation des opérations comptables et financières

- du niveau le plus infra / déconcentré ou décentralisé (comptable secondaire), au niveau du comptable centralisateur en précisant les modalités de remontée de l'information financière et comptable
- Préciser la fréquence / périodicité de la remontée de l'information comptable et financière
- Préciser les modalités de remontée de l'information comptable et financière

Les opérations de recettes et de dépenses des comptables secondaires non centralisateurs sont centralisés par les directeurs départementaux du Trésor, qui à leur tour, font centraliser leurs opérations par le Trésorier Payeur Général.
La périodicité de centralisation est mensuelle.
La centralisation se fait manuellement sur la base des balances des comptes produites manuellement.

A 3 - Le dénouement des opérations d'encaissement de recettes et de paiement des dépenses est-il effectué via un système informatique ?

OUI NON

Si oui, décrire :

A 4 - Moyens de paiement

o Quels sont les moyens de paiement les plus usités dans votre pays (recette et dépense) ?

En matière de recettes : virements, chèques et numéraire,
En matière de dépenses : virements et numéraire,

o Quelle est l'avancée de la dématérialisation de ces moyens de paiement ?

Une solution informatique est en cours d'expérimentation pour le télépaiement des recettes de services et de droits et taxes de douanes, et des impôts. (Etax)

o Certains moyens de paiement dématérialisés sont-ils déjà en place dans la sphère publique ?

OUI NON

Si oui, décrire :

A 5 - Existe-t-il un seul compte bancaire (compte de disponibilité) de l'État à travers lequel passent

toutes les opérations de recettes et de dépenses ?

OUI NON

Si non, décrire :

Les recettes sont essentiellement perçues via le compte des recettes fiscales et le compte de recettes pétrolières, lesquels alimentent le compte courant qui assure le paiement de dépenses.

B - Périmètre des administrations publiques (APU) concernées par le Compte unique du Trésor

Quelles sont les administrations publiques qui sont soumises à un dépôt de fond au Trésor et qui font donc l'objet d'une centralisation comptable sur le CUF ?

B 1 - Administrations centrales

o État :

OUI NON

o Opérateurs de l'État / organismes divers (selon le critère de la structure de son compte d'exploitation)

OUI NON

• Si oui, décrire le type de structure, nombre, enjeux financiers

Les établissements publics nationaux (environ 68) dont les Universités, les hôpitaux généraux et centres de santé spécialisés, les centres et Instituts de recherche, les agences de régulation, etc...

B 2 - Administrations publiques locales

• OUI NON

• Si oui, préciser les structures et leur nombre, le champ et type de relation avec l'État : déconcentration, décentralisation avec autonomie financière, existence ou non d'établissements publics locaux et champ (établissements d'enseignement, hôpitaux publics...)

28 collectivités locales dont 12 départements et 16 communes de plein exercice. Ces collectivités locales disposent d'une personnalité juridique distincte de l'État et d'une autonomie financière. Elles reçoivent des dotations de l'État en contrepartie du transfert des charges.

• Quel est le positionnement du comptable teneur des comptes de ces entités : de qui relèvent-elles (administration déconcentrées de l'État, offices / agences dédiées) ?

Les comptes de collectivités locales sont tenus par les comptables locaux de manière exclusive. Ces comptables sont directement justiciables de la Cour des Comptes et de Discipline budgétaire.

B 3 - Qui est l'agent financier de l'État : Banque de l'État, banque supra nationale ou banques privées ?

Les fonds publics sont, à titre principal, gérés par le Trésor Public qui dispose de comptes ouverts à la Banque Centrale, Banque Centrale de États de l'Afrique Centrale (BEAC).

C - La gestion de trésorerie publique

C 1 - Quel est le cadre réglementaire et institutionnel de la gestion de trésorerie ?

Il existe un Comité de Trésorerie placé sous la présidence du Ministre des Finances et du Budget. La gestion de la trésorerie est organisée par la COF et le RACF.
Mais le comité n'est vraiment pas opérationnel.

C 2 - Quelle est l'entité en charge de la mobilisation des fonds publics ?

Le Trésor Public pour les ressources budgétaires et les emprunts à court terme.
La Caisse congolaise d'amortissement pour les emprunts à moyen et long terme.

C 3 - Avez-vous des outils, informatiques ou autres, visant à la prévision de la gestion de trésorerie (recettes et dépenses) ?

OUI NON

Si oui, décrire :

- Le plan de trésorerie annuel mensualisé
- Le plan d'engagement consolidé
- Le plan de variations de marchés consolidé

C 4 - L'entité en charge de la gestion de trésorerie est-elle également en charge de la gestion de la dette ?

OUI NON

Si oui, merci de préciser : Le Trésor Public, gérant de la trésorerie, gère cependant la dette à court terme.

C 5 – Sinon, quelles sont les relations entre les entités en charge de la gestion de trésorerie et de la gestion de la dette ?

L'Agent comptable de la Caisse Congolaise d'amortissement est comptable assignataire de la dette à MLT. A ce titre, il gère le stock de la dette alors que le Trésor Public gère les flux.

C 6 - Quels sont les instruments financiers utilisés pour la gestion de trésorerie ?

- Les crédits bancaires
- Les titres (Bons du Trésor et obligations du Trésor)
- Les crédits fournisseurs

C 7 - Quelles sont les difficultés rencontrées en matière de gestion de la trésorerie ?

- Faible maîtrise des flux de recette
- Insuffisances dans la profanation de dépenses
- Non fonctionnement régulier du Comité de Trésorerie

D – La gestion de la dette publique

D1 - Quel est le cadre réglementaire et institutionnel de la gestion de la dette ?

- Loi organique N° 36-2017 relative aux lois de finances
- Décret N° 2018-67 portant RGCP
- Il existe un Comité National de la Dette Publique (CNDP) au sus du Trésor Public et de la Caisse Congolaise d'Amortissement

D2 – Existe-t-il un document de politique d'endettement ?

OUI NON

D2 – Existe-t-il un document de stratégie de la dette ?

OUI NON

D3 – Description de la dette :

Part de la dette publique / PIB 86,70% en 2019
Part de la dette intérieure 27% (2019)
Part de la dette extérieure 73% (2019)
Part de la dette contractée sur les marchés ND
Type d'émission pratiquée
Notation par une agence internationale OUI NON
Dans quelle devise la dette est-elle émise ? euros
Composition de la dette non négociable ND
Maturité ND
Mise en place d'un SI pour gérer la dette OUI NON

D4 – Les collectivités locales peuvent-elles contracter des emprunts ?

OUI NON

Peuvent-elles accéder aux marchés financiers ?

OUI NON

Peuvent-elles placer des fonds ?

OUI NON

D5 – Votre pays a-t-il recours aux partenariats public-privé ?

OUI NON

Votre pays a-t-il recours aux financements alternatifs ?

OUI NON

D6 - Existe-t-il un dispositif pour éviter les risques opérationnels ?

OUI NON

Plafonds d'endettement ?

OUI NON

E - Vos attentes

Quelles sont vos attentes pour ce séminaire ?

Nous permettre de finaliser les travaux sur la mise en place d'un CUT